Un établissement public
au cœur de la ressource

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

PROCÈS VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau s'est réuni dans la salle des fêtes de GRANS, sur convocation de Madame Céline TRAMONTIN, Présidente.

Le quorum est atteint pour débuter la séance : 18 présents + 1 procurations

Etaient présents en début de séance :

Pour les membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA	Chambre d'Agriculture des BDR
Mme Marylène BONFILLON	Métropole Aix-Marseille Provence
Mme Aline CIANFARANI	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Xavier DUFOUR	Chambre d'Agriculture des BDR
M. Jean-Pierre FRICKER	Mouriès
Mme Jacqueline HERVY-BALAND	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Daniel HIGLI	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Didier KHELFA	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Patrick LAMBERT	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Olivier MICHEL	Aureille
Mme Anne-Claire ORIOL	Arles Crau Camargue Montagnette
M. Michel PERONNET	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Pierre RAVIOL	Arles Crau Camargue Montagnette
M. Didier REAULT	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Frédéric SABATIER	Métropole Aix-Marseille Provence
Mme Céline TRAMONTIN	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Didier TRONC	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Philippe TROUSSIER	Métropole Aix-Marseille Provence

Membres présents à voix délibérative : 18

Procurations : 1
M. Vincent BONFILLON à Mme Marylène BONFILLON

Membres présents à voix consultative : 0

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

Assistaient également :
Charlotte ALCAZAR, SYMCRAU
Emmanuel DAUTANT, SYMCRAU
Pauline DELLA ROSSA, SYMCRAU
Christelle POLYCARPE, SYMCRAU

En préambule, Madame la Présidente remercie Monsieur le Maire de GRANS et Monsieur Michel PERONNET, pour l'accueil et la mise à disposition de la salle des fêtes de Grans et laisse la parole à Monsieur PERONNET, Vice-Président du SYMCRAU.

Monsieur PERONNET, après avoir excusé Monsieur le maire retenu par ailleurs, souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus du SYMCRAU et dit quelques mots sur la place que tient l'eau dans la commune de Grans notamment grâce à la Touloubre.

Madame la Présidente procède à l'appel des Elus.
Avec 18 délégués présents et 1 procuration, le quorum est atteint et la séance est ouverte.

La Présidente propose Monsieur Pierre RAVIOL comme secrétaire de séance. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le **Procès-verbal du 21 mai 2021** est soumis à l'assemblée par la Présidente.
Il est approuvé à l'unanimité.

La Présidente fait état des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

N°17/21 – Convention avec la société LES PRES DE LA LICORNE pour l'implantation d'un piézomètre dans le cadre de l'étude de détermination du besoin en eau des zones humides de la Crau dite OSMOSE2
N°18/21 – Convention avec Monsieur et Madame RICAUD pour la réalisation du suivi hydrogéologique dans le cadre de l'étude de détermination du besoin en eau des zones humides de la Crau dite OSMOSE2
N°19/21 – Avenant n°2 du marché de prestation intellectuelle pour la refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique du Syndicat
N°20/21 – Coopération public-public pour la mise en œuvre d'une mission de service public pour une étude hydrogéologique relative aux bassins de recharge artificielle de la nappe phréatique de la Crau ZAC de la Péronne à Miramas
N°21/21 – Contrat de quasi-régie entre le SYMCRAU, la Communauté de communes Arles Crau Camargue Montagnette pour une étude sur la modélisation des incidences de l'augmentation du débit d'exploitation sur le champ captant du Mazet
N°22/21 – Demande de subvention à l'ARS pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation des zones de sauvegarde sur la nappe de la Crau (Dossier n° 20210328)
N°23/21 – Contrat de recherche entre le SYMCRAU et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) sur l'appel de l'Agence de l'Eau RMC sur la participation citoyenne pour la gestion de la nappe de la Crau
N°24/21 – Contrat d'accompagnement du SYMCRAU durant le projet de participation citoyenne aux grands enjeux de l'eau - CPIE
N°25/21 – Réception du marché sur l'identité visuelle du SYMCRAU avec M.ERKENS (Azokkal)

La Présidente propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour :

RAPPORT N°1 : Décision modificative N°2 du budget principal
RAPPORT N°2 : Commission consultative agriculture et irrigation du SYMCRAU
RAPPORT N°3 : Demande de subvention pour une étude Economique et Financière de Scénarios Alternatifs pour la Crau (EFSA)

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

RAPPORT N°4 : Renouvellement de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée relative au suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique de la Crau
RAPPORT N°5 : Demande de subvention pour l'étude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la Crau
RAPPORT N°6 : Animation des sites NATURA 2000 de la Crau par le SYMCRAU et demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre du programme FEADER
RAPPORT N°7 : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien l'animation des sites Natura 2000 de la Crau

---

Rapport n°1 – Objet : Décision modificative N°2 du budget principal

Madame la Présidente précise que cette décision modificative du budget principal fait suite au rapport voté lors du dernier comité syndical de demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour un projet de solidarité internationale en Bolivie. Afin de pouvoir percevoir la subvention et la reverser en intégralité à Hydrauliques sans Frontière, ainsi que de verser une participation du SYMCRAU à hauteur de 6 160 €, il convient d'ouvrir les crédits correspondants. Pour rappel la ville de Samaipata (5 000 habitants) consomme majoritairement de l'eau non potable, l'étude s'articulera en deux phases, la première pour connaître la ressource et la deuxième pour établir le plan d'actions

Mme la Présidente présente le rapport :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 du 5 avril 2006,

VU la délibération N°17/21 du 21 mai 2021 relative à une demande de subvention à l'Agence de l'eau pour un projet de solidarité internationale « étude de la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata en Bolivie », pour laquelle le SYMCRAU percevra la subvention pour le compte de Hydraulique sans Frontières (via une convention de mandat),

CONSIDERANT que le SYMCRAU participera également financièrement à hauteur de 6 160 €,

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations énoncées ci-dessus,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical

- Approuver la décision modificative suivante :

En recette de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP (avec DM N°1)	DM N°2	BP après DM N°2
74	7478 : autres organismes (dotations et participations)	148 000.00 €	+31 808.00 €	179 808.00 €

Pour rappel : Recettes totales de fonctionnement du BP	**873 917.05 €**	**31 808.00 €**	**905 725.05 €**

En dépense de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP (avec DM N°1)	DM N°2	BP après DM N°2
011	617 : études et recherches (charges à caractère général)	377 617.05 €	-6 160.00 €	371 457.05 €
65	6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (autres charges gestion courante)	0.00 €	+31 808.00 €	31 808.00 €

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

67	6745 : subventions aux personnes de droit privé (charges exceptionnelles)	0.00 €	+6 160.00 €	6 160.00 €

Pour rappel : Dépenses totales de fonctionnement du BP	**873 917.05 €**	**31 808.00 €**	**905 725.05 €**

La décision modificative N°2 du Budget Principal est approuvée à l'unanimité

Rapport n°2 - Objet : Commission consultative agriculture et irrigation du SYMCRAU

La Présidente rappelle que cette commission consultative agriculture et irrigation se réunit en fonction des besoins et elle est chargée d'éclairer les décisions du comité syndical.

Mme la Présidente présente le rapport :

VU la délibération 23-18 du 28 septembre 2018 relative à la création d'une commission consultative agriculture et irrigation afin de favoriser des échanges réguliers entre la profession agricole, les gestionnaires des canaux (les ASP) et le SYMCRAU, de partager les objectifs et éventuellement dégager des postures communes dans une perspective de renforcer les contributions qui remonteront du territoire de la Crau,

CONSIDERANT que cette commission de travail relative à l'irrigation et l'agriculture est réunie en fonction des besoins et de l'actualité, et qu'elle est chargée d'éclairer les prises de décisions du Comité Syndical concernant les questions d'irrigation et d'agriculture,

Pour rappel, elle est composée de :
- Les ASP de la Crau,
- La chambre d'agriculture,
- La FDSH 13,
- Le Comité de foin de Crau,
- Les élus délégués à l'agriculture des communes et EPCI-FP du territoire,
- Les élus volontaires du Comité Syndical,

CONSIDERANT le renouvellement du Comité Syndical suite aux dernières élections municipales,

Les élus désireux d'intégrer la commission consultative agriculture et irrigation sont invités à se faire connaître.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- De désigner les Elus qui souhaitent intégrer la commission consultative agriculture et irrigation

Madame BONFILLON, Madame ORIOL, Monsieur PERONNET, Monsieur RAVIOL, Monsieur HIGLI souhaitent intégrer la commission.
Madame ORIOL propose d'intégrer également Monsieur MANELLI qui n'a pas pu venir mais qui souhaite intégrer la commission.

L'intégration dans la commission agricole et irrigation de Madame BONFILLON, Madame ORIOL, Monsieur PERONNET, Monsieur RAVIOL, Monsieur HIGLI et Monsieur MANELLI est approuvée à l'unanimité

Rapport n°3 – Objet : Demande de subvention pour une étude Economique et Financière de Scénarios Alternatifs pour la Crau (EFSA)

La Présidente rappelle que suite à l'étude SINERGI, différents scénarii d'évolution de la ressource en Crau ont été présentés pour définir une stratégie de gestion de la ressource (stratégie d'action, baisses des volumes, efforts partagés…). Aujourd'hui le SYMCRAU souhaite réaliser une étude économique et financière pour établir les coûts des différents scénarii pour éclairer la prise de décision commune, en accompagnement de l'élaboration du SAGE.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

Ainsi un comité de suivi sera créé pour orienter et valider les étapes. Il sera composé du SYMCRAU, des financeurs, des usagers de la nappe, des représentants des canaux…

M. DUFOUR demande si les représentants de l'eau potable siègeront dans ce comité de suivi.

Les services d'eau potable des EPCI (Métropole, ACCM, CCVBA) siègeront au comité. Les élus ou les techniciens participeront au comité de suivi en fonction des questions traitées (techniques ou d'ordre économique).

Mme la Présidente lit le rapport :

L'étude SINERGI (2020) a établi des scénarios d'évolution de la ressource en eau en Crau pour 2050. Cette étude conclut, quel que soit les scénarios, à des déficits plus ou moins marqués générant des tensions pour l'accès à l'eau sur la Crau, conséquences du changement climatique et du modèle de développement actuel.
Les travaux conduits mettent en exergues :

- Les usages les plus sensibles en particulier zones humides et les captages domestiques privés nécessaires à la vie rurale sur le territoire),
- L'incapacité du scénario tendanciel à répondre aux besoins en eau de demain,
- L'existence de leviers malgré les faibles marges de manœuvre dont disposent les acteurs (urbanisation versus conservation des prairies, modernisation des canaux conditionnée aux capacités d'investissement des ASP, économie de la filière foin de Crau…)

Face à ces constats, le Symcrau souhaite réaliser une étude économique et financière visant à établir la valeur ajoutée dépendante des usages actuels de l'eau et le coût de différentes stratégies d'adaptation du territoire à ces déficits attendus parmi lesquels la modernisation du transfert d'eau actuel associé à une politique de sobriété des usages mais également un scénario de rupture fondé sur la recherche de ressource de substitution.
Cette étude s'inscrit en accompagnement de l'élaboration du SAGE en émergence pour la Crau.
L'étude vise à caractériser de façon économique et financière 3-4 scénarios issus des résultats de SINERGI. La mission se déroulera en 4 étapes :

- (i) Etats des lieux : faire état, de façon très générale, des usages de l'eau et de leur poids économique sur le territoire. Cet état des lieux mentionnera notamment pour chaque usage la valeur ajoutée et le nombre d'emplois qui en dépendent.
- (ii) création de connaissances : définir, selon les usages, les possibles ressources de substitution, les économies d'eau possibles, et les investissements nécessaires dans les infrastructures existantes.
- (iii) élaboration des scénarios de la Crau en 2050 : élaborer des scénarios contrastés de la plaine de la Crau en 2050, inspirés des stratégies dégagées par l'étude SINERGI, avec les états de tensions sur chacun des usages et des hypothèses de solutions pour maintenir les usages.
- (iv) caractérisation économique et financière des scénarios : caractériser de façon économique et financière les scénarios définis précédemment, en particulier selon les impacts sur l'emploi et sur la valeur ajoutée du territoire, par usage économique de l'eau, ainsi que l'augmentation du prix de l'eau pour les usagers de l'AEP publique.

Le Symcrau prévoit de recourir à prestation externe pour réaliser l'étude dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Un comité de suivi (COSUIV) sera constitué. Il aura pour rôle de suivre l'avancement de la réflexion, d'aider à choisir les orientations générales, et de valider les différentes étapes de la mission. Il regroupe les membres suivants :

- Le Symcrau
- Des représentants des financeurs (le Conseil Régional, l'Agence de l'eau RMC)
- Des représentants des différents usages anthropiques de la nappe (agriculture, eau potable, industrie)
- Des représentants des canaux et du transfert de l'eau depuis la Durance (FDSH, UBC, CDE)
- Le bureau d'études responsable de l'AMO

Cette étude sera réalisée sur 12 mois, d'octobre 2021 à octobre 2022.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

- D'approuver la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et au Conseil Régional, pour une étude Economique et Financière de Scénarios Alternatifs pour la Crau (EFSA), sur la base du plan de financement ci-après :

Poste	Montant TTC	AGENCE DE L'EAU		REGION		SYMCRAU	
Etude Fonctionnement	80 000€	50%	40 000 €	30%	24 000€	20%	16 000 €
Communication et réception	2 000 €	50%	1 000 €	30%	600€	20%	400 €
TOTAL	**82 000 €**	**50%**	**41 000€**	**30%**	**24 600€**	**20%**	**16 400€**

- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

La demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et au Conseil Régional, pour une étude Economique et Financière de Scénarios Alternatifs pour la Crau (EFSA) est approuvée à l'unanimité

Rapport n°4 – Objet : Renouvellement de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée relative au suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique de la Crau

La Présidente rappelle que le suivi qualité et quantité de la nappe fait partie des missions classiques du SYMCRAU, la demande de subvention doit être renouvelée chaque année auprès de l'Agence de l'Eau.

Charlotte ALCAZAR précise que jusqu'à l'année 2021, le SYMCRAU était financé à 80% (50% AERMC, 30% Conseil Régional). A partir de 2022, le SYMCRAU a conventionné avec la Région pour percevoir une subvention d'exploitation de 50 000 € par an (jusqu'en 2024) et qui reprend les subventions pérennes.

Madame la Présidente précise que Monsieur REAULT a relevé une erreur dans la première ligne de l'autofinancement du SYMCRAU et demande qu'elle soit corrigée.

Monsieur PERONNET demande si de nouveaux piézomètres sont envisagés.

Charlotte ALCAZAR dit que dans le cadre du suivi patrimonial de la nappe il n'y en a pas besoin, par contre des ouvrages sont prévus en lien avec certains projets dont l'étude OSMOSE 2 sur les milieux humides, puis dans le rapport suivant sur la thèse sur la nappe profonde.
Les seuls investissements consistent en l'achat de sondes piézométriques pour remplacer éventuellement des sondes cassées ou volées.

Mme la Présidente lit le rapport :

Afin de gérer durablement la ressource en eau souterraine, le SYMCRAU assure un suivi qualitatif et quantitatif patrimonial de la nappe depuis 2012 et de la salinité sur la partie aval du territoire depuis 2019. Ces réseaux de surveillance sont indispensables pour évaluer l'état de la masse d'eau, selon les réglementations environnementales et sanitaires en vigueur, et pour appuyer les politiques publiques de gestion de la ressource conformément au SDAGE du bassin RMC.

Depuis 2012, L'Agence de l'eau RMC soutient financièrement ces actions avec des aides d'une périodicité annuelle. Il convient donc de délibérer sur le renouvellement de cette aide pour l'année 2022.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

- D'approuver la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour le suivi quantitatif et qualitatif de la nappe de la Crau sur la base du plan de financement ci-après :

			Couts total	AE RMC		SYMCRAU	
			€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC
FONCTIONNEMENT	Suivi état chimique	Analyses en laboratoire : Suivi patrimonial Analyses géochimiques et isotopiques	29 000,00 €	50%	14 500,00 €	50%	**14 500,00 €**
	Suivi piézométrique	Maintenance du réseau : batteries, et divers petits matériels pour sondes, solutions d'étalonnage, matériels divers de terrain (dont équipement), Télétransmission des données (GPRS + FTP), abonnement données satellite, location de matériels …	11 000,00 €	50%	5 500,00 €	50%	5 500,00 €
	Observatoire de la nappe	Administration du site internet et hébergement de la plateforme d'échange de données, Edition /abonnement logiciel de mise en forme diffusion des livrables (bulletins, rapports d'activités…)	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €
		Total	**46 000,00 €**	**50%**	**23 000,00 €**	**50%**	**23 000,00 €**

			Couts total	AE RMC		SYMCRAU	
			€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC
INVESTISSEMENT	Suivi piézométrique	Sondes automatiques "pression - température" (X4)	8 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €
		Total	**8 000,00 €**	**50%**	**4 000,00 €**	**50%**	**4 000,00 €**

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat Mixte,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

Le renouvellement de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée relative au suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique de la Crau est approuvé à l'unanimité

Arrivée de Monsieur COUTURIER (19 présents + 1 procuration)

Rapport n°5 – Objet : Demande de subvention pour l'étude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la Crau

La Présidente indique qu'il s'agit d'une collaboration technique et scientifique avec l'Université de Rennes (laboratoire Géoscience)sous forme d'une thèse de doctorat.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

A la demande de la Présidente, la Directrice, Charlotte ALCAZAR, précise que même si ce partenariat se présente sous forme de thèse, la finalité de l'étude reste très opérationnelle et vise la sécurisation de l'eau potable sur le territoire, d'où une subvention importante de l'Agence Régionale de Santé. Cette étude permettra la quantification du potentiel de cette ressource profonde pour l'eau potable. Ces connaissances devront permettre de définir une stratégie de gestion à intégrer dans le SAGE. Pour le moment cet aquifère n'a aucune existence légale, d'où l'intérêt pour le SYMCRAU de travailler en partenariat avec des unités de recherche qui peuvent mettre à disposition des moyens importants et beaucoup moins chers qu'un bureau d'étude.
Dans un souci d'efficacité, le thésard réalisera l'étude depuis les locaux du SYMCRAU.

Madame BONFILLON souhaite connaître le périmètre d'étude.

Charlotte ALCAZAR précise que c'est sur toute la Crau que l'étude sera menée. Les conclusions du stage de cette année suite aux analyses effectuées, indiquent que le potentiel est présent un peu partout sur la Crau. Du côté de Salon, il semblerait qu'il y ait des interactions entre la nappe profonde et les cailloutis de la Crau. Sur d'autres secteurs plus à l'ouest, il semblerait qu'il n'y ait pas ou peu d'interaction.
Le stage s'est heurté à l'accessibilité de cette nappe profonde car nos piézomètres et les forages actuels s'arrêtent généralement aux cailloutis. Il n'existe que très peu d'ouvrages profonds.

Monsieur RAVIOL souhaite connaître la profondeur.

Charlotte ALCAZAR indique qu'elle est variable en fonction des secteurs, 25 mètres à plus de 200 mètres, cela fera l'objet de l'étude également.

Monsieur PERONNET rappelle que dans le secteur de Fos il y a un aquifère fossile profond qui a été étudié par le BRGM et qu'il faudra que le thésard en prenne compte.

Charlotte ALCAZAR indique que la stagiaire a déjà intégré cette étude et les données.

Monsieur RAVIOL signale que face au changement climatique, cette étude est très importante pour sécuriser l'eau potable en Crau. D'ailleurs, ACCM recherche de nouvelles ressources pour sécuriser l'adduction en eau sur son territoire.

La Présidente indique que Monsieur REAULT a également relevé une coquille sur le plan de financement au niveau de la ligne d'investissement. Elle confirme qu'elle sera évidemment rectifiée.

Monsieur DUFOUR demande si le nombre de 10 forages prévus est fixe et s'il peut évoluer en fonction des besoins.

Charlotte ALCAZAR indique qu'une marge de 30% a été incluse dans l'estimation afin de prendre en compte les nombreuses incertitudes actuelles.

Mme la Présidente lit le rapport :

La nappe superficielle des cailloutis de la Crau fait partie intégrante d'un système aquifère complexe incluant des formations plus profondes (mio-pliocène), avec lesquelles elle entretient des relations encore largement méconnues. Si les premières investigations géologiques ont permis de recueillir des indices plutôt favorables à l'existence d'une ressource profonde (niveaux perméables avec des épaisseurs relativement importantes, une étude approfondie doit être menée pour caractériser le potentiel de cette éventuelle ressource de sécurisation en cas de défaillance quantitative ou qualitative de la nappe superficielle.
Il apparait en outre que des forages agricoles et d'eau potable privés captent déjà ces formations dans certains secteurs.
Cet objectif général d'amélioration des connaissances pourrait être décliné en différentes unités de travail, listées ci-dessous dans l'ordre classique des études en hydrogéologie :

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

- **Caractéristiques géologiques et géométriques du (des) réservoir(s) souterrain(s) :** Synthèse bibliographique, forages de reconnaissances profonds, levés géophysiques

- **Propriétés hydrodynamiques et des écoulements :** mise en place d'un réseau de mesures piézométriques des niveaux profonds, tests hydrauliques, mesure des flux d'eau et suivi de la dynamique des eaux souterraines

- **Origine et temps de résidence des eaux :** déterminer l'âge / le temps de résidence des eaux, identifier les zones de recharges (en vue de proposer des mesures de préservation si nécessaire)

- **Modélisation hydrogéologique** en vue d'une prise en compte dans le modèle hydrogéologique de gestion actuelle disponible au SYMCRAU (MHYCRAU)

La déclinaison opérationnelle des actions rattachées à cette étude sera réalisée grâce à une collaboration scientifique et technique entre le SYMCRAU (gestionnaire de la ressource et porteur du SAGE de la Crau) et le laboratoire Géosciences de l'université de Rennes (OSUR). D'une durée de 36 mois, ce partenariat prendra la forme d'une thèse de doctorat avec un démarrage au mois de septembre 2022. In fine, cette étude permettra d'éclairer les réflexions qui seront conduites dans le cadre du SAGE de la Crau en cours d'élaboration, notamment sur la nécessité de proposer des règles de gestion quantitatives et qualitatives permettant la préservation et, le cas échéant, l'exploitation durable des ressources de ces formations profondes.
Ce projet sera conduit en deux phases successives :

Phase 1 :
Lancement de l'étude : décembre 2021
Mise en place des piézomètres / forages de surveillance (dans le cadre d'un stage de Master 2) : février 2022 – aout 2022

Phase 2 :
Compréhension du fonctionnement hydrogéologique des formations profondes de la Crau, et évaluation du potentiel de prélèvement (thèse) ; septembre 2022 – août 2025

Le coût global de l'opération pour les deux phases s'élève à 503 170 € et comprend :

- les indemnités de stage sur une période de 6 mois versé par le SYMCRAU au stagiaire dans le cadre d'une convention d'engagement tripartite entre l'étudiant(s), son université et le SYMCRAU (4 200€)
- la convention d'innovation entre le SYMCRAU et l'Université de Rennes, comprenant la rémunération d'un(e) doctorant(e) en hydrogéologie, les frais de gestion de l'université, les frais de missions / déplacements ainsi que les coûts relatifs aux analyses chimiques et isotopiques (260 320 €)
- les prestation d'investigations (géophysique, tests hydrauliques, etc.) commandées par le SYMCRAU (20 000 €)
- la réalisation de 10 forages profonds réalisés par le SYMCRAU, ainsi que les matériels de métrologie (sondes et PC de terrain) (202 000€)
- l'animation par le SYMCRAU à hauteur de 25% d'un équivalent temps plein, sur 36 mois pris en charge à 50% par l'ARS (16 650 €)

Les dépenses liées à ce projet seront réparties sur 4 exercices budgétaires entre 2022 et 2025 et l'autofinancement par le SYMCRAU sera ventilé de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2022	35 400,00 €	8 062,00 €	43 462,00 €
2023	5 000,00 €	17 488,00 €	22 488,00 €
2024		17 488,00 €	17 488,00 €
2025		13 866,00 €	13 866,00 €
Total	40 400,00 €	56 904,00 €	97 304,00 €

Enfin, ce projet est éligible au soutien financier de l'Agence de l'eau RMC (en fonctionnement et en investissement), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en fonctionnement, et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en investissement.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'approuver le principe d'engager une étude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la nappe phréatique de la Crau telle que décrite ci-dessus,

- De demander pour cette opération des subventions à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessous :

		Agence de l'eau		ARS		CD 13		SYMCRAU		Total
Frais de fonctionnement	convention d'innovation	30,0%	78 096,00 €	50,0%	130 160,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	52 064,00 €	**260 320,00 €**
	indemnités stage, étude géophysique	30,0%	7 260,00 €	50,0%	12 100,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	4 840,00 €	**24 200,00 €**
	frais d'animation et coordination	0,0%	déjà financé par ailleurs	50,0%	16 650 €	0,0%	0,00 €	0,0%	déjà autofinancé par ailleurs	**16 650,00 €**
Frais d' investissement	**forage et matériel métrologie (sondes, PC de terrain)**	**30,0%**	**60 600,00 €**	**0,0%**	**0 €**	**50,0%**	**101 000.00 €**	**20,0%**	**40 400,00 €**	**202 000,00 €**
Total			**145 956 €**		**158 910 €**		**101 000,00 €**		**97 304 €**	**503 170,00 €**

- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'innovation correspondante,

- De dire que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022 à 2025,

- Autoriser la Présidente à signer toutes les pièces à intervenir.

La demande de subvention pour l'étude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la Crau est approuvée à l'unanimité

Rapport n°6 – Objet : Animation des sites NATURA 2000 de la Crau par le SYMCRAU et demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre du programme FEADER

Madame la Présidente indique que jusqu'à présent la commune de Saint Martin de Crau portait l'animation des sites NATURA 2000 de la Crau. La collectivité n'ayant pas souhaité se réengager, les services de l'Etat ont demandé au SYMCRAU de reprendre cet animation. Au vu du périmètre d'intervention du SYMCRAU qui est similaire à celui de l'animation des sites NATURA 2000, ainsi que la transversalité des enjeux afférents à NATURA 2000 et à l'eau en Crau, il semble pertinent que le SYMCRAU porte également l'animation des sites NATURA 2000 sur la Crau. Madame ORIOL, Présidente de NATURA 2000 à Saint Martin de Crau, connaît très bien ce dossier et pourra apporter ses compétences.

Monsieur TRONC demande si la chargée de mission en place sur le poste NATURA 2000 sera reprise par le SYMCRAU.

La Présidente indique que cela fera l'objet du rapport suivant qui prévoit un recrutement auquel elle pourra postuler.

Madame la Présidente lit le rapport :

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La Crau bénéficie de deux classements au titre du réseau européen Natura 2000 :

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

- la ZSC "Crau centrale - Crau sèche" (FR9301595) qui recouvre 31 538 ha et vise à la conservation des habitats naturels d'intérêts communautaires et leurs espèces de faune et de flore ;
- la ZPS "Crau" (FR 9310064), axée sur la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages qui évoluent sur un territoire de 39 333 ha.

Ces deux périmètres se superposent sur une grande partie de leur superficie, on parle ainsi d'une surface cumulée de 43 143 ha pour les sites Natura 2000 de la plaine de Crau

La gestion des sites Natura 2000 repose sur la réalisation d'un Document d'objectifs (Docob). Elaboré après un diagnostic initial, il définit les orientations pour la gestion des sites et les actions opérationnelles à mener.

Celles-ci sont mises en œuvre localement par un animateur Natura 2000 au travers de divers outils tels que les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000 basés sur le volontariat.

En 2009, la Ville de Saint-Martin de Crau est devenue la structure animatrice des sites de la Crau, jusqu'alors réalisée par le Comité de Foin de Crau depuis 2004.

La Mairie de Saint-Martin de Crau ayant fait part de son refus de renouveler son engagement dans la démarche Natura 2000 en 2022, la DDTM a sollicité le SYMCRAU faisant valoir à la fois la correspondance entre le périmètre des sites et le territoire de compétence du SYMCRAU mais également la transversalité des enjeux afférents à Natura 2000 et à la gestion de l'eau en Crau.

Pour l'animation du DOCOB d'un site Natura 2000, les structures animatrices peuvent solliciter des aides de l'Etat à hauteur de 47% du montant HT et au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 53% du montant HT auprès de la Région en tant qu'autorité de gestion pour un total de 100% du montant hors taxe.

Le montant prévisionnel nécessaire à l'animation des sites de la Crau du 1er mars 2022 au 31 décembre 2024, à la réalisation des études prévues dans le DOCOB et des opérations de sensibilisation s'élève à 226 403,30 € hors taxe.

CONSIDERANT la transversalité entre les enjeux de l'eau et de la biodiversité,

CONSIDERANT les aides correspondantes,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'approuver le principe d'assurer l'animation des sites Natura 2000 de la Crau du 1er mars 2022 au 31 décembre 2024,
- De solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne et de l'Etat français selon le plan de financement ci-dessous :

Nature de la prestation d'Animation pour la période 2022-2024	Montant des dépenses prévisionnelles en HT	Plan de financement					
		Europe FEADER		Etat		SYMCRAU	
Rémunération et frais de déplacement	154 104,50 €	53,0%	81 675,39 €	47,0%	72 429,12 €	0,0%	0,00 €
Autres frais annexes au poste	21 920,25 €		11 617,73 €	0,0%	0,00 €	47,0%	10 302,52 €
Outils de communication (film, plaquettes, concours photos)	14 150,00 €		7 499,50 €	47,0%	6 650,50 €	0,0%	0,00 €

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

Études complémentaires (chiroptère, trame verte et bleue)	29 134,00 €		15 441,02 €		13 692,98 €	0,0%	0,00 €
Total HT	219 308,75 €	53,0%	116 233,64 €	42,3%	92 772,60 €	4,7%	10 302,52 €
Total TTC	233 418,50 €	49,8%	116 233,64 €	39,7%	92 772,60 €	10,5%	24 412,27 €

- D'autoriser la Présidente signer la convention entre l'Etat et le SYMCRAU relative à l'attribution d'aides pour l'animation liée au DOCOB des sites Natura 2000 de la Crau ainsi que tout document y afférent
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022 à 2024 aux chapitres 012 et 011

L'animation des sites NATURA 2000 de la Crau par le SYMCRAU et demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre du programme FEADER est approuvée à l'unanimité

Rapport n°7 – Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien l'animation des sites Natura 2000 de la Crau

Afin de consolider l'équipe technique du SYMCRAU, La Présidente indique qu'il est nécessaire de recruter un chargé de missions NATURA 2000 pour 2 ans et 10 mois au 1er mars 2022.

Monsieur TROUSSIER demande quelles seront les missions NATURA 2000.

A la demande la Présidente, Charlotte ALCAZAR précise que NATURA 2000 est financé par des fonds européen et Etat. Les fonds européens notamment sont soumis à un cadre très rigide. Tous les animateurs NATURA 2000 de France on un cadre à respecter avec une petite marge de manœuvre au niveau communication. Les chargés de missions sont également en lien direct avec un référent NATURA 2000 au sein de la DDTM. Le rôle du chargé de missions est de mettre en œuvre les priorités du DOCOB (document d'objectifs) : études, contrat NATURA 2000, accompagner les porteurs de projets dans l'évaluation des incidences NATURA 2000, et réactualiser la cartographie des habitats et des espèces.

Madame ORIOL trouve plus cohérent que ce soit le SYMCRAU qui porte l'animation des sites NATURA 2000 de la Crau plutôt que la commune de Saint Martin de Crau.

Monsieur TRONC indique que le ou la chargé(e) de missions NATURA 2000 devra avoir des compétences Crau sèche et Crau humide.
Toutes les études sont validées par un conseil scientifique.

Monsieur RAVIOL indique qu'il faudra que le chargé de missions travaille avec les autres chargés de missions NATURA 2000 présents aux alentours (trois marais notamment).

Madame la Présidente lit le rapport :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

Madame la Présidente rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Elle indique également qu'en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53 susvisée, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

VU la délibération N°23/21 approuvant l'animation des sites Natura 2000 de la Crau par le SYMCRAU,

CONSIDERANT qu'il convient à cet effet de consolider l'équipe technique du Syndicat par le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'animation Natura 2000, en charge de toutes taches afférentes à la politique Natura 2000 :

- Mettre en œuvre et réviser le Document d'objectifs (DOCOB),
- Piloter les études et opérations de communication correspondantes,
- Promouvoir la contractualisation Natura 2000,
- Assurer une veille et participer aux évaluations des incidences Natura 2000 ;
-

CONSIDERANT que les tâches à accomplir relevant de la catégorie A au grade d'ingénieur territorial,

CONSIDERANT que cette mission sera contractualisée avec les financeurs pour une durée de 2 ans et 10 mois,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- De créer à compter du 1er mars 2022 un emploi non permanent dans le grade des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour mener à bien l'animation Natura 2000 des sites de la Crau
  Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 2 ans et 10 mois, il devra justifier d'un Bac+5 dans le domaine environnemental,

- De dire que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- De dire que le candidat retenu bénéficiera du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 05/21 en date du 28 janvier 2021.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien l'animation des sites Natura 2000 de la Crau est approuvée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Comment va la nappe ?

Etat quantitatif

D'un point de vue dynamique, l'**ensemble des stations présente des niveaux stables ou bien en hausse en août par rapport à juillet**, avec un état particulièrement satisfaisant au droit du couloir de Miramas (à l'est du territoire).
La dynamique de la nappe au mois d'août 2021 est analysée par rapport à la situation de juillet 2021.
D'un point de vue statistique, le territoire présente des disparités notables :

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |

- avec le bénéfice des irrigations, le couloir de Miramas (à l'est du territoire) présente des niveaux moyens à hauts, avec des tendances à la hausse,
- le reste du territoire présent globalement des niveaux stables, mais avec des stations qui présentent des niveaux statistiquement très bas en particulier au droit des coussouls de Crau hors des périmètres d'irrigation, et sur la partie nord-ouest du territoire,

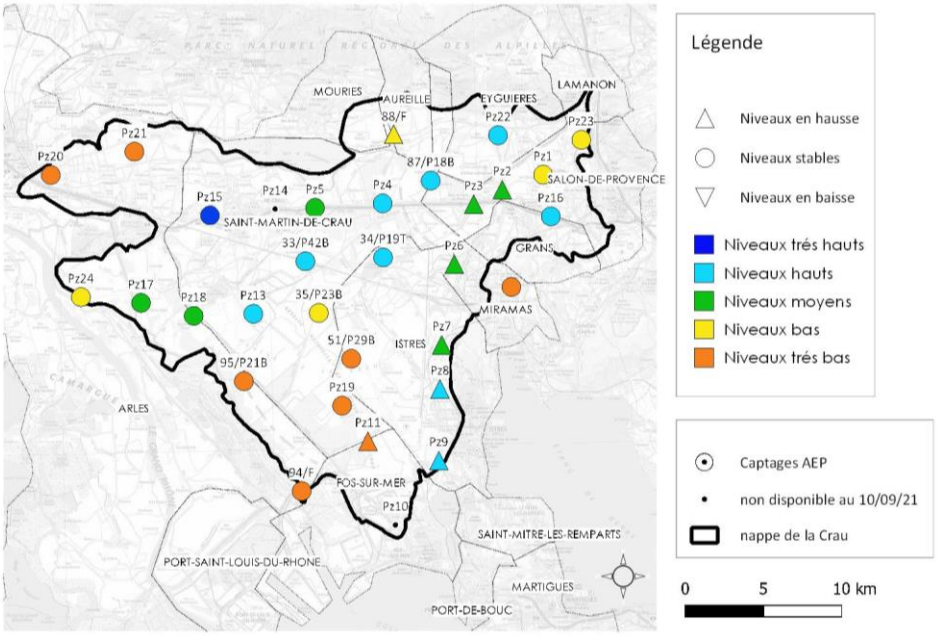

Indicateurs d'états relatifs des niveaux de nappe par piézomètres, pour un mois d'août sur la période 2013-2021

En moyenne sur les 30 stations disponibles au terme du mois d'aout, la nappe présente un état de remplissage normal pour la saison.
Si le déstockage de la réserve agricole de Serre-Ponçon a débuté le 21/07 dernier, seulement 10% a été sollicité. Le dernier bulletin de situation publié par la CED indique que côte du lac est très haute pour la saison, et donc sans tension attendues sur les dotations en eaux des canaux pour la fin de la saison d'irrigation.
Il convient néanmoins de suivre avec attention les conditions hydro-climatiques sur le mois de septembre. En effet, une météo humide sur cette période peut induire un arrêt prématuré des irrigations et ainsi limiter la recharge de la nappe permettant d'aborder la période hivernale avec un stock d'eau suffisant pour satisfaire les besoins des milieux et des usages.

Le SAGE de la Crau :
Le 1er juillet a eu lieu Le premier atelier de concertation sur les enjeux à traiter dans le SAGE
Jeudi 30 septembre 2021 aura lieu le COPIL du SAGE afin de définir collectivement le périmètre du SAGE, avec comme objectifs de déposer le dossier au 1er trimestre 2022.

Monsieur PERONNET demande si le Rhône ne devrait pas rentrer dans le SAGE de la Crau.

Monsieur RAVIOL répond que le Rhône devrait certainement rentrer dans le SAGE de la Camargue.

Charlotte ALCAZAR rappelle que le périmètre du SAGE doit être avant tout être établi selon une cohérence hydrographique.

Le COPIL de jeudi 30 septembre 2021 prévoit un débat sur les limites du SAGE secteur par secteur.

Le projet de participation citoyenne dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau :
Le 31 août le premier atelier a été organisé avec la participation d'une vingtaine de personnes afin de construire un jeu de rôle qui représentera les différents acteurs et les problématiques de l'eau sur le territoire.

Monsieur RAVIOL précise qu'il a participé au premier atelier « participation citoyenne », que c'est intéressant d'amener les citoyens à comprendre les enjeux de l'eau, même s'il a trouvé le jeu développé dans l'atelier un peu difficile d'accès.

3 projets autoroutiers :
L'état souhaite mener une approche globale sur les trois projets autoroutiers afin que la mesure « éviter / réduire / compenser » soit pensée à l'échelle globale du territoire et non projet par projet.

Découverte botanique :
Charlotte ALCAZAR indique que dans le cadre d'une reconnaissance de terrain pour l'étude OSMOSE 2 sur les zones humides, le chargé de missions du SYMCRAU et les prestataires (dont des botanistes) ont trouvé dans les marais une espèce très rare en méditerranée « la gentiane pneumonanthe ». Celle-ci est présente en grande quantité (environ 200-250 individus). Cette plante sert à la reproduction d'un papillon rare mais toutefois pas encore identifié en Crau.

Agenda :

La Présidente propose de faire un retour au prochain comité syndical sur le périmètre du SAGE qui est fixé au 3 décembre 2021 à Arles.
Monsieur RAVIOL se chargera de réserver une salle.

La séance est levée à 11h15

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES
Tél. 04.42.56.64.86 | contact@symcrau.com | www.symcrau.com |